



SAISON 2026-2027

Président : Laurent PEYRON :06.86.86.06.74
Vice-président : Kevin BAFFALY :06.88.79.10.68
Vice-président Responsable parcours du Montat : Didier Le Goff :07.66.82.77.43
Trésorier : Luca Duprat : 07.83.44.42.57
Secrétaire : Nicolas MIRON : 06.37.62.23.25
Entraîneur Fédéral : Baptiste SALMON, Thérèse Droui

E-Mail: arc.cahors46@gmail.com

Site: http://club.sportsregions.fr/arc_cahors

Lieu : Gymnase Henri THAMIER (face à l'Archipel) 1^{er} étage

À partir du mois de mai et selon le temps, les entraînements se feront sur le terrain extérieur situé sur la route de Figeac, en contrebas, sur la droite, avant les ateliers municipaux.

Et pour le parcours et la nature sur le terrain du Montat.

En cas de pluie, ils se feront au Gymnase Henri Thamier.

Horaires : Les horaires indiqués sont ceux d'arrivée et de départ des archers de la salle, et non pas de début et de fin de tir. Merci de bien les respecter.

ADULTES :

Mardi de :

17h30 à 19h30 : tirs libres et compétiteurs

19h30 à 21h30 : Initiations et perfectionnements (possibilité de la présence des compétiteurs, selon les places disponibles et avec l'accord de l'entraîneur référent, et en suivant le rythme de l'initiation. Pas de chronotir.)

Vendredi de :

17h30 à 19h45 : Tirs libres et compétiteurs (Chronotir pour les compétiteurs qui sont prioritaires). Le tir libre pour les personnes autonomes uniquement, reste possible selon les places disponibles. La présence des compétiteurs jeunes et autonomes est également autorisée, mais avec la présence d'un responsable légal.)

Samedi de :

13 h à 14 h 30 : entraînement compétiteurs

14 h 30 à 16 h 30 : initiations, tirs libres (selon les places disponibles et avec l'accord de l'entraîneur référent, et en suivant le rythme de l'initiation. Pas de chronotir.)

JEUNES :

Mercredi et samedi de 16h30 à 18h00

Sur proposition des entraîneurs, certains jeunes archers autonomes (grands adolescents) pourront participer aux séances du vendredi.



Les mineurs de moins de 14 ans doivent être accompagnés par un représentant légal ou un adulte responsable jusqu'à la prise en charge par un membre de l'encadrement du club. Sans quoi le mineur ne pourra pas assister à la séance. Pour les plus de 14 ans, une autorisation parentale les autorisant à arriver et partir seuls sera demandée.

L'association étant gérée uniquement par des bénévoles, les entraîneurs et initiateurs peuvent varier suivant les jours et horaires.

Modalités d'inscription :

Il y aura la possibilité de tester l'activité de tir à l'arc durant 2 semaines et cela jusqu'au 22 septembre 2026.

Ensuite vous devrez :

❖ **Pour tous :**

- Présenter à l'inscription le règlement intérieur signé sinon votre inscription ne sera pas prise en compte
- Fournir une adresse mail fiable (obligatoire sinon la licence FFTA sera adressée au club).
- Fiche d'autorisation de communication (communauté WhatsApp, mail...), et droits à l'image signée.

❖ **Bulletin d'adhésion :**

- Fiche FFTA demande d'adhésion dûment remplie + le cas échéant un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tir à l'arc en compétition, ou l'attestation de validité du questionnaire de santé, le prix de la licence comprend l'assurance individuelle FFTA

❖ **Pour les mineurs :**

- Remplir l'autorisation parentale signée des 2 parents.
- Remplir la « fiche d'Intervention médicale ou chirurgicale ».

Pour une prise en charge optimale des archers, veuillez préciser lors de l'inscription auprès du « bureau » tout problème physique ou psychologique (dans le respect du secret médical).

Toutes les inscriptions devront être régularisées au plus tard le 18 octobre.

Cotisations : Chèque ANCV, Chèques sport et Pass sport sont acceptés.

Licence FFTA, assurance et cotisation club

Pour les moins de 18 ans : 110 €

Pour les adultes : 130€

Personnes en situation de handicap : 70 € adulte et 60 € jeunes sur présentation d'un justificatif de handicap de la MDPH

Licence découverte (à partir du 1er mars 2027) :

Pour les moins de 20 ans : 50€

Pour les adultes : 60€



Conformément aux statuts du club et de la FFTA la licence est obligatoire pour **TOUS** les adhérents.

Tarif famille : réduction de 10€ par licence supplémentaire à partir de la 2^{ème}

Paiement possible en 2 ou 3 fois, n'hésitez pas à en discuter avec les responsables.

Matériel pour la pratique du tir à l'arc :

Pour une durée de 2 ans, à compter de votre adhésion à l'association, le matériel nécessaire est prêté moyennant un chèque de caution de 200€ qui n'est pas encaissé. Chaque archer emporte le matériel à son domicile et le rapporte à chacun des cours auxquels il participe. Le matériel devra être utilisé exclusivement dans l'enceinte du club. Il est formellement interdit de s'en servir chez soi. Il devra être rendu au club en fin d'année contre restitution du chèque de caution. Si le matériel complet n'est pas rendu, le chèque de caution sera encaissé.

Une tenue de sport ainsi que des chaussures de sport est obligatoires.

Reprise des activités :

Les entraînements et les séances d'initiation reprendront **au Gymnase Henri THAMIER**

Pour les adultes le Mardi 8 Septembre :

Tirs libres et compétiteurs de 17h30 à 19h30

Initiation à partir de 19h30

Pour les jeunes, le Mercredi 9 septembre de 16h30 à 18h00 : les jeunes seront pris en charge par les entraîneurs et une petite information sera faite aux parents avant leurs inscriptions.

Remarque :

La licence 2026 est valable jusqu'au **30 septembre 2026**. Pensez à renouveler votre licence avant le **1er octobre 2026** pour pouvoir faire des compétitions et pour que vos scores soient validés pour la saison 2026-2027.

A noter :

**L'Assemblée Générale du club aura lieu le
Samedi 5 septembre 2026
A 14h30
Salle 306**

A la Maison des Associations à CAHORS

Retenez dès à présent cette date.